



Contrat de recherche en M2-Conservation-Restauration (CR)
Ecole Supérieure d'Art d'Avignon (ESAA)

La recherche en M2-CR à l'ESAA engage l'étudiant.e à sélectionner un bien culturel patrimonialisé, présentant un état de conservation et/ou un aspect tels que celui-ci suscite à la fois :

- Le recours à des procédés de la conservation-restauration ;
- Des questionnements et problèmes à l'origine de la formulation d'une problématique appelant à un travail de recherche.

On privilégiera à l'ESAA le choix d'un objet ethnographique ou d'une œuvre d'art contemporain.

Le travail de recherche aboutit à la rédaction d'un mémoire qui mobilise l'ensemble des acquis assimilés durant les années précédant le diplôme, dont l'obtention repose sur la qualité d'une double soutenance. La première est celle du mémoire, qui permet de révéler les capacités réflexives, méthodologiques, analytiques et critiques de l'étudiant.e. La seconde, est celle du projet qui permet de mettre en évidence ses compétences professionnelles. En effet, chaque prétendant.e au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique de la mention CR démontre son aptitude à intervenir, en tant que conservateur-restaurateur habilité par la Direction des musées de France et le Code du patrimoine, sur des collections patrimoniales publiques. L'articulation entre le travail de recherche et la proposition de traitement prévue et réalisée (entièrement ou en partie), à l'endroit du bien culturel, est un point d'argumentation crucial. La validation de la proposition de traitement sur un plan technique est impérativement assurée par un conservateur-restaurateur enseignant.e à l'ESAA ou en relation étroite de partenariat avec elle. Un accord écrit doit être obtenu auprès de l'institution responsable de l'œuvre pour toute intervention ou prélèvement avant mise en exécution.

Le suivi du travail de recherche de chaque étudiant.e se fait d'une manière individualisée et collective par :

Un suivi collectif de la recherche :

Réunions mensuelles entre étudiant.es, enseignant.es et intervenant.es externes dédiées à une réflexion collective sur les enjeux méthodologiques, théoriques et techniques soulevés par la démarche de recherche de l'étudiant.e.

Un.e référent.e institutionnel.le :

Interlocuteur.trice privilégié.e de l'étudiant.e et de l'ESAA au sein de l'institution prêteuse du bien culturel, s'assure du bon déroulement des travaux de l'étudiant.e au sein de l'institution, l'accompagne dans sa proposition d'intervention sur l'objet, l'accepte et la valide.

Une ou des personne(s) ressource(s) :

Recours possible à une ou plusieurs personne(s) ressource(s) à tout moment du processus de recherche. Cette option est laissée à l'appréciation de l'étudiant.e en concertation avec les enseignant.es de l'ESAA (lors des réunions mensuelles) et relève de la responsabilité de l'étudiant.e.

Un.e directeur.trice de mémoire :

Assure l'accompagnement individualisé de l'élaboration et de la rédaction d'un mémoire qui rend compte de la recherche menée à partir de l'étude et de l'examen d'un bien culturel, à l'aune de sa situation particulière.

Fait à

Le/...../.....

Pour l'ESSA

Morgan Labar, Directeur

Etudiant.e

Nom et signature

Référent.e Institutionnel.le

Nom et signature

Directeur.trice de mémoire

Nom et signature